



VENDREDI 26 JUIN : 1ER CTL POST CONFINEMENT



1/ Continuité de la mise en œuvre du NRP :

-Calendrier : Il est incertain à ce jour car la direction locale n'a pas encore reçu le feu vert de la Direction Générale pour la création du SGC de Dole au 1^{er} septembre (avec l'implantation de 2 emplois de 2 conseillers aux décideurs locaux-CDL). Cependant, que le SGC voit le jour à la date prévue ou pas, la direction locale envisage d'assouplir le calendrier des opérations programmées au 1^{er} janvier 2021.

Pour les sections CFDT et CFTC, il est indispensable de modifier le calendrier afin de tenir compte de la lourdeur et de l'ampleur des opérations logistiques à mener dans le cadre du NRP.

-Missions et rôle du CDL : Si la Direction a la volonté de garantir un contact de proximité avec les élus, se posent néanmoins de nombreuses questions sur l'articulation du rôle du CDL avec celui du SGC. En effet, le CDL sera sur le front, répondant aux diverses doléances des élus, mais il lui est recommandé de beaucoup communiquer afin de fluidifier les échanges entre les 3 parties (SGC-CDL-ordonnateur), afin d'assurer le suivi des dossiers et garantir des positions communes.

En cohérence avec les nombreuses actions menées contre le NRP tant au local qu'au national, les sections CFDT et CFTC ont voté contre le projet de création du SCG DOLE et l'implantation des 2 emplois de conseillers aux décideurs locaux (CDL). En effet, le NRP correspond à une destruction massive du service public et a été imposé aux agents, sans vraie négociation possible.

-SDIF : Au 1^{er} janvier 2021, le SDIF sera créé et installé sur la commune de Champagnole. Il sera composé de l'ancien service PTGC-PELP et des cellules foncières des SIP.

-Démétropolisation : Le projet continue. Un service, dont la taille et la mission sont toujours inconnues, devrait arriver au plus tôt en 2021 à Lons le Saunier.

2/ Premier bilan post COVID

Le directeur a rappelé l'importance des missions de la DGFIP (dépenses publiques, payes des fonctionnaires, appui des entreprises et des collectivités locales) et sa capacité à s'adapter dans l'urgence (mise en œuvre du fonds de solidarité dans un délai très restreint).

Des missions ont été suspendues pendant la crise et sont encore réduites au minimum (recouvrement contentieux, contrôle fiscal,...).

Beaucoup d'agents n'ont pas pu travailler pendant le confinement par manque de matériel informatique ou tout simplement car leurs missions n'étaient pas considérées comme « prioritaires ».

Retex : Suite à une demande de la DG, des groupes de travail intitulés « retex », dédiés aux retours d'expérience des agents de la DGFIP vont être menés au sein des directions locales pour faire le bilan du confinement. 2 types de retex seront organisés dans le Jura. L'un concerne les chefs de service du département et l'autre chaque service volontaire du département. Ces réunions permettront de tirer des conséquences sur les actions menées, les faiblesses à corriger et les bonnes pratiques. Au sein des services, les problèmes soulevés pourront être solutionnés par le service lui-même ou bien être remontés à la direction locale si besoin.

La direction a déjà répertorié quelques pistes de travail comme le manque de matériel (dont les ordinateurs portables) ainsi que des protections au début du confinement. La direction pense que cet épisode inédit va s'en doute faire évoluer les métiers de la DGFIP, l'organisation du travail et des services.

Pour les sections CFDT et CFTC, cette démarche est positive car il est nécessaire d'anticiper et préparer le travail des services au cas où un autre confinement serait nécessaire. Par ailleurs, chaque agent qui le souhaite doit pouvoir exprimer son ressenti et son vécu.

Télétravail :La direction locale prévoit qu'un nombre important de collègues demandera à bénéficier de ce mode de travail. Elle aura 2 axes de réponses possibles : D'un côté privilégier les collègues concernés par des réorganisations de service et d'un autre la nouvelle ligne de conduite que prépare le Secrétariat Général dans le domaine.

Prime COVID : elle sera versée sur les salaires de juillet et les agents bénéficiaires recevront un mail de la direction. La prime est répartie comme suit : 27 % pour les C, 45 % pour les B, 17 % pour les A et 9 % pour les A+ ainsi que 2 % pour les agents Berkani.

Congés-RTT retenus : la direction a tenté de limiter au maximum, le nombre de jours repris. Ainsi, le maximum de jours retenus s'élève à 9,5 et les agents du département perdront en majorité entre 0,5 et 3 jours.

Ecrêtements de juin : la direction va étudier la possibilité de reporter ces heures sur le mois de Juillet, même si elles sont normalement perdues.

3/ Accueil

- Le SPFE et le PTGC-PELP ont mené une expérimentation de l'accueil exclusif sur rendez-vous les après-midi pour faciliter le fonctionnement du service. Il a été acté que cela serait désormais la norme. Ces services recevront le public sans rendez-vous uniquement le matin et avec- rendez-vous l'après-midi.

Les sections CFDT et CFTC ont voté « pour » car elles estiment que cette décision soulage les agents pour l'organisation du travail et de leurs congés. Toutefois, il s'agit de la seule réponse que la DGFIP accepte d'apporter au manque criant d'agents. C'est donc la qualité du service public qui en pâtit.

En parallèle, la création du service national de l'enregistrement a été annoncée. Là encore, plutôt que de recruter des agents, la DG préfère apporter une fausse solution en industrialisant la mission. Chose qui avait déjà été faite il y a plusieurs années avant de réintégrer l'enregistrement dans les directions locales...Pour la DG, la magie de la dématérialisation va résoudre tous les problèmes.

Les sections CFDT et CFTC, elles, pensent qu'il faut plus de rameurs dans la Galère !

4/ Fusion des deux SAID de Lons

La fusion des secteurs d'assiette de Lons le Saunier et de St Amour est votée. Elle permet notamment d'homogénéiser les tâches avant l'arrivée du SIP de St Claude en 2022.

5/Formation professionnelle

Son bilan est en demi-teinte car si ,pour l'année 2019,moins d'agents ont bénéficié de formations nationales ou régionales qu'en 2018, la tendance s'inverse pour les formations animées en local. Ainsi, 25 formateurs locaux ont animé 20 sessions de formations.

Un déploiement des formations organisées par le Centre Inter régional de Lyon dans les directions locales est prévu. Ceci, afin de favoriser la participation des agents à ces stages(organisation logistique moins lourde pour les agents et leur service).

La problématique des e-formations a été évoquée car presque la moitié de ces formations ne sont pas suivies ou pas entièrement validées. La charge de travail des agents et la qualité des e-formation proposées ont été dénoncées.

Les élus CFDT Sophie BON et CFTC Corinne THOMET